

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4466

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4466**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'émissaire de la plaine de l'Est (EPE) est un collecteur structurant pour l'assainissement de l'est lyonnais. Actuellement, il fonctionne uniquement par temps de pluie en reprenant les trop-pleins des collecteurs superficiels dont les débits ne peuvent être recueillis par les ouvrages du centre urbain. A terme, avec la construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit la Feyssine, il acheminera tous les effluents de temps sec et de temps de pluie du bassin versant concerné vers cette unité de traitement. Il est donc important que le calendrier de réalisation de cet ouvrage coïncide avec celui de la station d'épuration (Step) de la Feyssine.

L'exutoire actuel de l'émissaire de la plaine de l'Est est situé en face du champ captant de Crépieux-Charmy, en rive gauche du canal de Jonage. Pour des raisons de sécurité sanitaire et, plus particulièrement, en prévision du rejet dans cet ouvrage des effluents de la future station d'épuration, il est nécessaire de déplacer le rejet actuel en aval du seuil Saint Clair-la Feyssine. Pour ce faire, l'EPE a déjà été prolongé sous le boulevard périphérique nord lors de sa construction et sous le parc de la Feyssine avant son aménagement.

Le projet de rejet de l'émissaire de la plaine de l'Est a fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale. L'arrêté préfectoral a été délivré le 27 septembre 2006.

La proposition qui est faite au Conseil, aujourd'hui, permettra d'achever la construction de l'émissaire de la plaine de l'Est dans le but d'optimiser le fonctionnement de la future station d'épuration tout en respectant au maximum le milieu naturel environnant.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation au conseil de Communauté le 13 novembre 2006. Une autorisation de programme partielle, à hauteur de 150 000 € HT, avait été obtenue pour réaliser les études complémentaires et rémunérer le futur maître d'œuvre au titre de l'avant-projet et du projet. Aujourd'hui, la consultation pour le choix de ce maître d'œuvre est lancée et de nouvelles études complémentaires ont été identifiées.

Pour compléter et finaliser l'EPE, deux étapes déterminantes restent à engager :

- l'achèvement du collecteur sous la rue Rouget de Lisle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine

Pour permettre la continuité hydraulique des écoulements des eaux dans l'émissaire de la plaine de l'Est, 260 mètres de collecteur à banquettes (de type 98 B) sous la rue Rouget de Lisle restent à réaliser. Cette partie n'avait pas pu être mise en œuvre auparavant pour des questions de maîtrise foncière aujourd'hui résolues. La maîtrise d'œuvre de cet ouvrage se fera en interne à la direction de l'eau. Les travaux sont planifiés en 2008 pour un montant estimé à 1 450 000 € HT ;

- la réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône

La position du nouveau rejet a fait l'objet d'une étude environnementale globale visant à limiter au maximum l'incidence de cet ouvrage sur le milieu aquatique et à identifier le point optimal de dilution.

Pour permettre le maintien d'un chenal de navigation, le nouveau rejet à créer sera composé de deux ouvrages :

- un premier rejet, à 650 mètres des berges du fleuve, servira aux débits courants de temps sec jusqu'à la pluie annuelle. Le collecteur drainant ces eaux traitées aura un diamètre de 2 000 mm, posé sur le lit du Rhône (en technique sous-fluviale) afin d'obtenir une excellente dilution,

- un second rejet, dans une zone d'eau profonde assez proche de la berge, permettra d'évacuer les débits exceptionnels via un ouvrage-cadre de 2 mètres par 4,16.

Il s'agit de la solution présentée dans le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Le coût des travaux pour l'ouvrage de rejet en site terrestre et fluvial est estimé à 6 500 000 € HT. Ce montant de travaux et les caractéristiques finales des collecteurs devront être confirmés par les études futures à mener. Compte tenu de la complexité de ce projet, il a été choisi de lancer un marché de maîtrise d'œuvre complète pour réaliser ces prestations.

Budget de l'opération

Phase	Libellé	Montant (en € HT)	Planning
études complémentaires	reconnaitssances géotechniques, études complémentaires	70 000 (déjà budgétisés)	2008
nouvelles études complémentaires identifiées	étude bathymétrique, sondages dans le lit du Rhône, étude pollution des sols, analyse d'eaux et de sédiments, communication, etc.	165 000	2008
travaux du prolongement de l'EPE	réalisation de 260 mètres de collecteur à banquettes de type 98 B (3,10 x 4,23 mètres) sous la rue Rouget de Lisle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine tranchée ouverte blindée	1 450 000	2008
maîtrise d'œuvre externe complète pour l'exutoire de l'EPE	études avant-projet et projet, dossier de consultation du marché de travaux, maîtrise d'œuvre de la réalisation	600 000 (dont 80 000 déjà budgétisés)	2008 à 2010
mission coordination sécurité et protection de la santé	coordonnateur sécurité et protection de la santé pour le collecteur sous la rue Rouget de Lisle et pour l'ouvrage de rejet	28 300	2008 à 2010
travaux du rejet de l'EPE	réalisation de 650 mètres de collecteur de 2 mètres de diamètre pour les débits inférieurs à l'événement décennal et de 50 mètres d'ouvrage-cadre (2 x 4,16 mètres) pour les débits supérieurs	6 500 000	hiver 2009-2010
total		8 813 300	2008 à 2010

Il est proposé aujourd'hui l'individualisation d'autorisation de programme permettant la poursuite des études complémentaires, la rémunération du coordonnateur sécurité et protection de la santé et les travaux pour la réalisation des 260 mètres de collecteur rue Rouget de Lisle à Villeurbanne.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 10 juillet 2007 et du Bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1°- Décide l'individualisation en dépenses d'une autorisation de programme partielle complémentaire de l'autorisation individualisée n° 1 399-émissaire de la plaine de l'Est, à hauteur de 1 643 300 € HT pour réaliser le collecteur sous la rue Rouget de Lisle à Villeurbanne et pour financer les nouvelles études complémentaires identifiées.

2° - A l'issue des études complémentaires, une proposition d'individualisation d'autorisation de programme définitive sera présentée pour la rémunération complémentaire du maître d'œuvre puis pour la réalisation de l'exutoire de rejet de l'émissaire de la plaine de l'Est.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,